



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 octobre 2022, en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Linda McDuff	conseillère	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Souper des fêtes - Édition 2022
 - 4.2.2 Journée annuelle de réflexion des élus - Ratification
 - 4.2.2.1 Critères de répartition de la quote-part
 - 4.2.2.2 Écocentres régionaux permanents
 - 4.2.2.3 Transport collectif et taxi-bus
 - 4.2.2.4 Sécurité Civile
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 12 octobre 2022
 - 5.1.2 Appui à la MRC Antoine Labelle – Demande d’aide financière pour le soutien et la mise à jour en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux
 - 5.1.3 Conditions de travail du directeur général – IPC pour 2023
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC – DOSSIERS EN COURS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3 Fermeture du bureaux – Modification de l’endroit de la tenue des séances du CA, Conseil et divers comités en novembre 2022
- 5.4 Fermeture des bureaux administratifs – Période des fêtes

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE – RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D’AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 septembre 2022
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 États comparatifs de revenus et dépenses
 - 6.3.2 Appropriation de surplus
 - 6.3.2.1 Écocentres occasionnels
 - 6.3.2.2 Plastiques agricoles
- 6.4 Audit Commission municipale du Québec – Transmission des rapports financiers
- 6.5 Récup-Estrie - Prévion budgétaire 2023

7.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l’Occupation du territoire (COT) du 12 octobre 2022
 - 7.1.2 Nouveaux circuits vélo
 - 7.1.3 Modification du SADD – Agrandissement de l’affectation industrielle et commerciale à Saint-Malo
 - 7.1.4 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d’urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l’entrée en vigueur du règlement 6-25.8
 - 7.1.5 MRC de Papineau – Territoire incompatible avec l’activité minière (TIAM)
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 5 octobre 2022
- 8.2 Fonds Vitalité des milieux de vie
 - 8.2.1 Financement de projet
- 8.3 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
- 8.4 Fête de la rentrée – Surplus affecté
- 8.5 Consolidation du surplus affecté – Bourses nouveau-nées
- 8.6 Maintien du Crieur public

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 4 octobre 2022

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.1 **AVIS DE MOTION** – Règlement modifiant le règlement 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 11.1.2 **ADOPTION** - Règlement modifiant le règlement n° 2-125 (1997) – Règlement concernant la prescription d'un tarif lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière
- 11.1.3 **ADOPTION – Projet** de règlement modifiant le règlement 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 11.2 **GESTION CONTRACTUELLE**
- 11.3 **CORRESPONDANCE**
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons — Projet de plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2023-2026
 - 13.2 Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook (CAB) — Infolettre CAB Express No 115
- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
- 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**
- 16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est de nouveau admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est également présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 31 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2022-10-216

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2022-10-217

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tenue le 20 septembre 2022 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tenue le 20 septembre 2022 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 SOUPER DES FÊTES – ÉDITION 2022

Information est donnée à l'effet que l'édition 2022 du Souper des Fêtes de la MRC de Coaticook aura lieu le vendredi 25 novembre au Centre communautaire de Saint-Herménégilde. Les invitations partiront à la fin du mois. Les élus sont invités à réserver la date à leur agenda.

4.2.2 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS - RATIFICATION

Les membres du conseil de la MRC de Coaticook ont tenu leur journée de réflexion annuelle, le 28 septembre dernier. Certains des sujets abordés ont un impact certain sur le budget 2023.

CM2022-10-218

4.2.2.1 CRITÈRES DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

ATTENDU que conformément à l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), les dépenses de la MRC sont réparties, entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement, selon tout critère que le conseil détermine, par règlement ;

ATTENDU que les critères varient selon la nature des dépenses ;

ATTENDU que conformément à l'article 205.1 de cette même loi, le conseil peut prévoir également les modalités de l'établissement de la quote-part de ses dépenses et de son paiement par les municipalités locales ;

ATTENDU la discussion sur les critères de répartition et les enjeux de stabilité et de prévisibilité ainsi qu'un souci d'équité entre les municipalités ;

ATTENDU la présentation lors de la journée de réflexion des élus ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le document résumant les critères de répartition de la quote-part par secteurs d'activités ainsi que les explications du directeur des finances et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar

APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de répartir la quote-part selon les critères de répartition retenus lors de la journée de réflexion et tel qu'indiqué dans le tableau présenté, tout en fusionnant ensemble les secteurs d'activités suivants :

- coordination du schéma incendie et les visites de prévention incendie ;
- l'abattage d'arbres et les cours d'eau.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-219

4.2.2.2 ÉCOCENTRES RÉGIONAUX PERMANENTS

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre un service d'écocentres occasionnels accessible à l'ensemble des citoyens désirant se départir de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux (RDD), et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que bien que ce soit un excellent service de proximité, celui-ci est restreint à quelques jours par année et comporte de nombreux enjeux, dont la sécurité et une popularité sans cesse grandissante surpassant la capacité d'accueil de plusieurs de ces infrastructures ;

ATTENDU que le coût de traitement est plus dispendieux en raison du peu de tri à la source ;

ATTENDU les enjeux liés au transport et l'entreposage des résidus domestiques dangereux (RDD) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté aux termes de la résolution CM2021-09-179 la version modifiée de son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2027, dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à l'instauration d'un réseau d'écocentres permanents ;

ATTENDU que la MRC aux termes de la résolution CM2021-09-180 a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 938.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) l'autorisation de conclure un contrat de gré à gré avec la Ressourcerie des Frontières pour la gestion de ses futurs écocentres régionaux permanents, et ce, sans demander de soumissions ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-168, dans un souci de déserte optimale, le scénario visant la mise en place d'un écocentre permanent sur le site voisin de Léon Jacques et de transformer le site de réception des matières résiduelles au garage municipal de Waterville en un écocentre satellite en bonne et due forme fut retenue ;

ATTENDU que la construction d'écocentre(s) régional/régionaux est une mesure préconisée depuis plusieurs mois pour la protection de l'environnement en favorisant le réemploi, la récupération et la réduction des quantités de matières destinées à l'enfouissement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la présentation lors de la journée de réflexion des élus ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de maintenir le scénario d'un minimum de 2 écocentres régionaux permanents, dont celui de Waterville ;
- ▶ de tenter d'offrir un service de proximité pour les municipalités de l'Est du territoire de la MRC et moins bien desservies par le scénario actuel ;
- ▶ de réaliser à l'interne, sans plan et devis, la préparation requise pour l'écocentre de Waterville et de l'Est, le cas échéant ;
- ▶ de maintenir les écocentres occasionnels pour l'année 2023 ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de rechercher en collaboration avec les municipalités locales, des sites potentiels pour les municipalités moins bien desservies ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'offrir aux municipalités limitrophes une desserte par les écocentres régionaux permanents et la rédaction d'une entente intermunicipale à cet effet, s'il y a lieu ;
- ▶ d'indiquer à la Ville de Coaticook le maintien de l'intérêt de la MRC pour le moment pour le lot 1 803 294 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;
- ▶ de maintenir les recherches sur une autre façon de réaliser l'écocentre de Coaticook à moindre coût à cet endroit ou ailleurs.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

Monsieur Johnny Pizar rappelle au Conseil qu'il est administrateur d'Acti-Bus de la région de Coaticook. Monsieur Michel-Henri Goyette est également administrateur d'Acti-Bus de la région de Coaticook, mais celui-ci y est désigné par la MRC.



CM2022-10-220

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2.3 TRANSPORT COLLECTIF ET TAXI-BUS

ATTENDU que l'une des actions au niveau de la Planification stratégique de la MRC 2018-2023 de la MRC de Coaticook est de « Favoriser les déplacements multimodaux notamment en se dotant d'un plan de mobilité durable » ;

ATTENDU qu'« Adapter l'offre de transport pour mieux répondre aux besoins évolutifs des familles et des aînés » est l'un des enjeux soulignés dans Politique familiale et des aînés 2020-2024 ;

ATTENDU que la MRC a confié un mandat au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour une étude sur les besoins en transport sur le territoire de la MRC ainsi que le potentiel d'un Taxibus dans la région ;

ATTENDU qu'un Taxibus est un service intermunicipal de transport collectif, dont les déplacements peuvent être effectués en taxi ou en minibus ;

ATTENDU la rencontre avec Taxi300 et Acti-Bus de la région de Coaticook ainsi que l'analyse de plusieurs référents ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence en juin 2015, conformément aux modalités prévues du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'égard du transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU la présentation lors de la journée de réflexion des élus ;

ATTENDU que le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* est le deuxième plan d'action interministériel issu de la politique gouvernementale en matière de vieillissement actif *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* ;

ATTENDU que par l'orientation 3 de la politique qui vise à créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté, le gouvernement souhaite accroître la mobilité des aînés ;

ATTENDU que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Transports ont uni leurs forces afin de soutenir les organismes en transport collectif en milieu rural dans le but d'accroître la mobilité des aînés sur leur territoire ;

ATTENDU qu'en complémentarité au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) — Volet II, et au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), administré par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, une aide spécifique fut mise en place par le Programme d'aide au transport collectif régional — Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU que ce programme a pour objectif général d'améliorer la mobilité des aînés en milieu rural et comprend 3 volets qui comprennent chacun des objectifs spécifiques ;

ATTENDU que le projet de Taxibus sur le territoire de la MRC pourrait être déposé pour une aide financière dans le cadre du Volet 2 : Implantation de projets pilotes en transport collectif ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'objectif spécifique de ce volet vise la mise sur pied de projets pilotes permettant la mise en place de nouveaux services de transport répondant aux enjeux de mobilité de la clientèle âgée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de peaufiner l'analyse du projet de Taxibus en vue d'un potentiel déploiement en 2023 sur le territoire de la MRC ;
- ▶ de débiter le projet sans horaire fixe et de le réajuster au besoin par la suite, en fonction de l'utilisation du service ;
- ▶ d'envisager le dimanche dans l'offre de service qui sera déployée ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déposer au nom de la MRC une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 2 : Implantation de projets pilotes en transport collectif du Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés pour le projet de Taxibus dans la MRC et à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-221

4.2.2.4 SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que les services publics de sécurité et de protection civile sont des services essentiels pour les collectivités d'un territoire, à ce titre, le ministère de la Sécurité publique invite fortement les municipalités à se doter d'un coordonnateur municipal de la sécurité civile ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le ministère définit le rôle de cette ressource comme suit « ... en plus d'organiser la réponse municipale aux sinistres et de s'assurer du déploiement efficace et concerté des ressources dans ce contexte, il voit également au développement de la connaissance des risques sur le territoire de même qu'à la mise en œuvre de mesures de prévention et de préparation » ;

ATTENDU que les municipalités ne sont pas toutes rendues au même point au niveau du suivi ou de la mise en œuvre de leur plan de sécurité civile ;

ATTENDU que certaines municipalités ont évoqué l'idée de partager une ressource, en raison du départ à la retraite imminent de la personne qui assure présentement le suivi ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique est en révision depuis plusieurs années de la Loi sur la sécurité civile et a annoncé que les rôles des MRC seraient révisés ;

ATTENDU la présentation lors de la journée de réflexion des élus ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Roy

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de confectionner une offre de services (description de tâches et financement possible) en matière de sécurité civile, sur la base des besoins qui seront manifestés et s'il y a lieu, de rédiger une entente intermunicipale (base utilisateur/payeur) afin d'y consigner les droits et obligations de chacun.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE
LE 12 OCTOBRE 2022**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 12 octobre 2022.

CM2022-10-222

**5.1.2 APPUI À LA MRC ANTOINE LABELLE – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN ET LA MISE À
JOUR EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ POUR LES
ORGANISMES MUNICIPAUX**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci élabore un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela leur a occasionné des coûts importants ;

ATTENDU qu'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc. ;

ATTENDU que la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales ;

ATTENDU que les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatiques afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles ;

ATTENDU que certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants ;

ATTENDU qu'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa séance ordinaire du 12 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci élabore un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation régionale, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-223

5.1.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – IPC POUR 2023

ATTENDU que depuis plusieurs mois, les Québécois luttent contre l'inflation ;

ATTENDU que la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC indique pour l'indexation des salaires que « Les échelons sont ajustés annuellement selon l'IPC à laquelle on ajoute 0,5 % jusqu'à concurrence de 3 % maximum ;

ATTENDU que l'IPC est celui de la Banque du Canada selon la moyenne des 12 mois précédant de septembre à août et un minimum de 1 % » ;

ATTENDU que les membres du Comité administratif ont discuté à huis clos de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le personnel de la MRC a bénéficié pour l'année 2022 d'une indexation totale de 2,6 % (IPC : 2,1 % + 0.5) ;

ATTENDU qu'en 2021 et 2022, l'augmentation moyenne des salaires au Québec a été supérieure de 2 % à celle de la MRC ;

ATTENDU que les plus récentes données de Statistique Canada indiquent un IPC accru de 7 % en août au pays, par rapport à l'année précédente et qu'en juillet, cette hausse était de 7,6 % et même de 8,1 % en juin ;

ATTENDU que la situation est exceptionnelle ;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le règlement 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité ;

ATTENDU que le Comité administratif aux termes de la résolution 2022-CA-10-178 a autorisé exceptionnellement pour l'année 2023, une indexation de 5 % pour l'ensemble du personnel de la MRC et les autres conditions de la Politique des conditions de travail du personnel demeurant toutefois inchangées ;

ATTENDU que le directeur général de la MRC est toutefois exclu de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC et que le Comité administratif de la MRC ne peut statuer sur ses conditions de travail ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'autoriser également et par souci d'équité, de façon exceptionnelle, pour l'année 2023, une indexation de 5 % au traitement du directeur général de la MRC, ses autres conditions de travail demeurant toutefois inchangées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC – DOSSIERS EN COURS

Le directeur général décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC et présente l'infolettre à cet effet.

CM2022-10-224

5.3 FERMETURE DE BUREAUX – MODIFICATIONS DE L'ENDROIT DE LA TENUE DES SÉANCES DU CA, CONSEIL ET DIVERS COMITÉS EN NOVEMBRE 2022

ATTENDU que les planchers du 1^{er} étage du centre administratif de la MRC seront sablés et vernis entre le 7 et le 18 novembre prochain ;

ATTENDU qu'en raison des émanations, il est opportun de fermer les bureaux à cette occasion ;

ATTENDU que les employés de la MRC seront alors en télétravail en respect de la Politique en vigueur ;

ATTENDU que plusieurs rencontres de comités étaient prévues les 9 et 16 novembre ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) introduit en 2008, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal* ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de fermer le centre administratif de la MRC
- ▶ de modifier l'endroit de la tenue de la séance ordinaire du comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 16 novembre 2022, celle-ci aura lieu à l'Hôtel de Ville de Coaticook, tout comme la rencontre du Comité régional d'Occupation du territoire (COT) et l'atelier de travail du Conseil sur le budget ;
- ▶ de procéder à la publication d'un avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC, pour le changement de lieu du CA ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de modifier l'endroit de la tenue de l'atelier de travail du CA sur les prévisions budgétaires 2023, la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) et la rencontre du Comité régional Développement des communautés (CDC, ceux-ci auront lieu à l'Hôtel de Ville de Compton.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-225

5.4 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS – PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU qu'aux termes de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook, les employés réguliers ont 6 jours de congés fériés chômés et payés pour la période des fêtes ainsi que 2 journées compensatoires pour un total de 8 jours ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de fermer le centre administratif du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 571 997,19 \$ payés au 19 octobre 2022, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2022-10-226

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 85 377,79 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 85 377,79 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES

Point reporté à la prochaine séance de conseil.

6.3.2 APPROPRIATION DE SURPLUS

CM2022-10-227

6.3.2.1 ÉCOCENTRES OCCASIONNELS

ATTENDU que le traitement des matières récupérées lors des écocentres occasionnels de 2022 s'avère plus onéreux que ce qui est prévu au budget ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à une appropriation du surplus libre afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier les sommes nécessaires pour honorer les engagements de la MRC, jusqu'à un montant maximum de 30 000 \$ à même le surplus libre disponible au profit de Partie I, afin de pourvoir aux dépenses liées aux écocentres occasionnels (Partie I, Département « Général » au sein de la catégorie de fonctions « Écocentre », poste budgétaire 02 45120 446 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-228

6.3.2.2 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que la compensation versée pour la récupération des plastiques agricoles est moindre que prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires ;

ATTENDU que ce département a toutefois un surplus cumulé de 15 731 \$;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à une appropriation du surplus libre afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier les sommes nécessaires pour honorer les engagements de la MRC, jusqu'à un montant maximum de 10 000 \$ à même le surplus libre disponible du département « Plastique agricole » de Partie I, afin de pourvoir aux dépenses liées au transport et à la collecte des plastiques agricoles (Partie I, Département « Plastique agricole » au sein de la catégorie de fonctions « Contrat de collecte », poste budgétaire 02 45210 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-229

6.4 AUDIT COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

ATTENDU que la Commission municipale du Québec a transmis la version définitive du rapport d’audit portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, chapitre C-35) ;

ATTENDU que ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d’audit ainsi que la recommandation jugée appropriée dans les circonstances ;

ATTENDU que ce rapport est transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et est également publié sur le site Web de la Commission ;

ATTENDU que tel que prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le directeur général/Greffier-trésorier dépose ledit rapport ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte ledit rapport comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport indique que la MRC de Coaticook s’est conformée aux exigences relatives à la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, et ce pour chacune des années visées par l’audit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter et officialiser le dépôt du rapport « Audit de conformité - Transmission des rapports financiers (2016-2020) » de la Commission municipale du Québec ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec, tel que requis par la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-230

6.5 RÉCUP-ESTRIE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2023 ;

ATTENDU que ce budget équilibré maintient la quote-part à 7,00 \$/porte pour l'année 2022 ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte lesdites prévisions budgétaires et en font leurs comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION le conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par de la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'établissement d'une quote-part à 7,00 \$/porte ainsi que les prévisions budgétaires 2023 de la Régie de récupération de l'Estrie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'un budget équilibré de 8 213 500 \$, telles que présentées ;

- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 12 OCTOBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 12 octobre 2022.

CM2022-10-231

7.1.2 NOUVEAUX CIRCUITS VÉLO

ATTENDU la présentation des 7 nouveaux circuits vélo sur le territoire de la MRC par la consultante de Tourisme Cantons-de-l'Est ;

ATTENDU que des boucles de 25 à 100 kilomètres sur surface asphaltée et gravelée ont été proposées afin d'offrir une offre diversifiée pour tout type de cyclistes ;

ATTENDU que plusieurs éléments ont été soulevés par les membres du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, dont un arrimage



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

avec les différents points d'intérêt, afin d'assurer une expérience optimale aux cyclistes ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional d'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 12 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri

IL EST RÉSOLU d'appuyer et de promouvoir les 7 nouveaux circuits vélo sur le territoire de la MRC, tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.1.3 MODIFICATION DU SADD – AGRANDISSEMENT DE L’AFFECTATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE À SAINT-MALO

Information est donnée à l'effet que le Comité régional Milieux naturels et Environnement recommande positivement la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC afin d'agrandir l'affectation industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Malo dans le cadre de l'agrandissement souhaité des bureaux administratifs de J.M. Champeau sur le lot 5 404 346 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook.



CM2022-10-232

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.4 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.8

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.8 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

« Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.8 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable,

- ✓ La municipalité de Saint-Malo devra modifier ses outils d'urbanisme afin de prendre en compte les nouvelles délimitations de l'affectation industrielle commerciale, suite à son agrandissement ;
- ✓ Les autres municipalités locales ne sont pas affectées par cette modification. ».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2022-10-233

7.1.5 MRC DE PAPINEAU – TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

ATTENDU la MRC de Papineau, sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec face à la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ;

ATTENDU que le territoire de la MRC de Papineau est visé par plusieurs titres miniers et que celle-ci a amorcé une réflexion sur les territoires incompatibles à l'activité minière en référence au règlement numéro 165-2018 ;

ATTENDU que, dans le guide de discussion concernant la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, le territoire de la MRC de Papineau est ciblé pour son potentiel d'exploitation du graphite ;

ATTENDU que la MRC de Papineau juge pertinent d'exprimer son point de vue sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec en déposant un mémoire ;

ATTENDU que bien que la MRC de Papineau ait déposé un mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière, celui-ci n'a pas été pris en compte dans le cadre de la nouvelle politique nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires ;

ATTENDU que la MRC de Papineau juge pertinent d'adopter un nouveau mémoire et a également transmis au premier ministre du Québec une lettre concernant les préoccupations et les revendications de la MRC de Papineau à l'égard de l'activité minière et l'exercice de délimitation des TIAM ;

ATTENDU que la MRC de Papineau demande au gouvernement du Québec :

- d'ajouter l'ensemble de la zone agricole dans les territoires incompatibles à l'activité minière ;
- d'ajouter des critères à ceux du gouvernement en lien avec les TIAM pour assurer la cohabitation harmonieuse des usages en tenant compte de ses particularités locales ;
- de dissocier les substances minérales de surface, comme le sable et le gravier, des autres substances minérales afin de permettre aux municipalités et au secteur de la foresterie de pouvoir s'approvisionner en sable et gravier à proximité et ainsi entretenir les chemins municipaux et forestiers à moindre coût ;
- d'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* afin de favoriser un aménagement durable et plus cohérent du territoire ;
- d'appliquer un moratoire d'attribution de nouveau titre minier dans les régions peuplées plus particulièrement dans les régions touristiques et de villégiature du Québec ;
- d'exiger une évaluation et des consultations du BAPE pour tous les projets miniers afin de favoriser l'acceptabilité sociale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional d'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 12 octobre 2022 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest
IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Papineau dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec face à la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

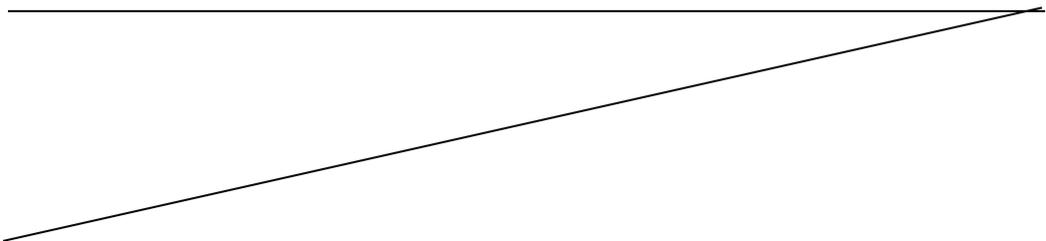
7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

Rien à signaler.

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 5 OCTOBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 5 octobre 2022 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

8.2 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE

CM2022-10-234

8.2.1 FINANCEMENT DE PROJETS

ATTENDU qu'un projet intitulé « Restauration du Musée-Église et de la Sacristie » des Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette a fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'un projet intitulé « *Maisonnettes* » de la Municipalité de Barnston-Ouest pour leurs événements locaux a également fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 5 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les 2 projets tels que présentés et leur accorder une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie, comme si décrite :

Projet	Promoteur	Aide financière	Provenance
Restauration du Musée-Église et de la Sacristie	Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette	19 000 \$	Enveloppe locale de STV
Maisonnettes	Municipalité de Barnston-Ouest	4 900 \$	Enveloppe locale de BAO
Total		23 900 \$	

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs pour les projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-235

8.3. FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le second appel de projets de 2022, pour un montant total de 66 955 \$ d'aide financière, dont 44 102 \$ ou 65,87 %, pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 5 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'accepter les 30 projets retenus par le comité pour le dernier appel de projets de 2021, pour un montant total de 66 955 \$ d'aide financière, dont 44 102 \$ sur le territoire soient :

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Bulwer Golden Age	Autre Lennoxville	Location pour leur rencontre bimensuelle	1 120,00 \$
Loisirs Barnston-Ouest	BAO	Achat de 12chaises de sol-activités pour la tenue d'activités avec les jeunes de la municipalité	636,00 \$
Corps des cadets 2852 Coaticook	MRC	Aider à payer le loyer annuel de 4 000 \$ des cadets de Coaticook dont le local se situe dans la Maison de la famille	2 000,00 \$
Maison de la famille de la MRC de Coaticook	MRC	Achat et décoration de 2 « croquelivres » pour placer devant la Maison de la famille et le nouveau HLM familles	950,00 \$
Stanstead Volunteer Center (CAB RH Rediker)	Stanstead	Coût nouvelle activité mensuelle : repas thématique pour aînés (novembre 2022 à juin 2023	2 000,00 \$
Stanstead Volunteer Center (CAB RH Rediker)	Stanstead	Achat produits hygiène pour dépannage (rarement dans les dons malgré besoins)	3 133,00 \$
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	MRC	Achat de coussins de positionnement au lit pour prévenir et guérir les plaies de pression	1 062,00 \$
Maison des jeunes de Waterville Les Pacifistes	WAT	Achat de nouveaux jeux de société pour regarnir la bibliothèque de la MDJ	500,00 \$
Maison des jeunes de Waterville : Les Pacifistes	WAT	Achat de livres pour le nouveau service d'aide aux devoirs qui offert aux élèves de 6e année du primaire	550,00 \$
École Notre-Dame-de Toutes-Aides	STM	Bonifier les sorties scolaires des élèves en lien avec l'activité physique et programme de santé global offert dans l'école	5 000,00 \$
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook	MRC	Contribution pour les dépannages alimentaires et les paniers de Noël pour l'année prochaine	10 000,00 \$
Massawippi Valley Foundation	Autre Ayer's Cliff	Support pour équiper le nouveau bureau médical au sein du Massawippi Valley Health Center	10 000,00 \$
Fondation Lampe	Autre Lennoxville	Bourses sur 5 ans Étudiants techniques infirmières au College Champlain et/ou étudiants soins et assistance à domicile et en institutions au Centre de formation professionnelle de Lennoxville	3 600,00 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Comité des Loisirs de St-Herménégilde	STH	Achat d'équipements de balle molle pour la ligue des petits bonshommes	1 844,00 \$
Ligue des Petits Bonshommes de Coaticook	COA	Achat d'équipements de balle molle pour la ligue des petits bonshommes de Coaticook	2 000,00 \$
École St-Luc de Barnston	COA	Achat d'équipements de ski de fonds, de tapis à neige, de pelles et de crampons pour les élèves de l'école	1 200,00 \$
Collège François-Delaplace	WAT	Soutien pour inscrire l'établissement à ce programme destin afin de permettre à l'école d'initier les jeunes filles à l'activité physique de manière attrayante et innovatrice	1 146,00 \$
École secondaire La Frontalière	MRC	Achat d'équipement spécialisé pour la classe CAPS-classe spécialisée avec comme principale clientèle le trouble de spectre de l'autisme et des élèves ayant une déficience moyenne et un élève atteint de trisomie 21	2 000,00 \$
Comité des Loisirs de Dixville	DIX	Soutien pour acquérir un chapiteau pour tenir des activités à l'extérieur beau temps mauvais temps	800,00 \$
Comité des Loisirs de Martinville	MAR	Achat d'un carré de sable refermable pour le Parc des Sables de Martinville et d'une table de baby-foot pour le centre communautaire	1 200,00 \$
MRC de Coaticook	MRC	Achat d'équipements récréatifs, sportifs, aquatiques et d'animation pour les rendre disponibles lors des événements des municipalités	3 500,00 \$
Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook	MRC	Doter la nouvelle équipe d'animation mobile qui parcourra le territoire de la MRC pour animer les événements des municipalités de l'équipement nécessaire pour assurer la sécurité des gens (trousse de premiers soins, formation de premiers répondants, walkie-talkie). Équipement pourra également servir au Camp Kionata l'été	3 714,00 \$
Fondation Collège Rivier	COA	Instruments pour la classe de science	5 000,00 \$
CAB de Coaticook	MRC	Cadeaux de Noël	1 000,00 \$
CAB de Stanstead	Stanstead	Cadeaux de Noël	1 000,00 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Municipalité d'Ayers Cliff	Ayer's Cliff	Cadeaux de Noël	1 000,00 \$
Lennoxville District Women's Centre	Lennoxville	Cadeaux de Noël	1 000,00 \$
		TOTAL	66 955,00 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- ▶ de rappeler au Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook », et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets du printemps prochain ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC par le Comité afin que la MRC rencontre ses obligations ne lui sont pas transmis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-236

8.4 FÊTE DE LA RENTRÉE – SURPLUS AFFECTÉ

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-10-206, le Conseil de la MRC a décidé de mettre fin définitivement à la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, et ce dès 2021 ;

ATTENDU que la Fête de la rentrée est le nouvel événement festif de la MRC depuis 2021 ;

ATTENDU que cet événement est indépendant des bourses « nouveau-nés » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun de conserver un surplus qui serait réservé spécifiquement pour la fête de la rentrée afin de s'assurer que les sommes cumulées par le biais de cet événement (entre autres avec les commandites) demeurent pour l'organisation des éditions ultérieures de la fête ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 5 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen
IL EST RÉSOLU

- ▶ de reprendre le surplus qui était affecté à la Fête régionale de la famille et d'en changer le nom pour qu'il devienne le surplus affecté à la Fête de la Rentrée de la MRC ;
- ▶ d'y affecter les surplus et/ou déficits de l'édition 2022 et suivantes ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-237

8.5 CONSOLIDATION DU SURPLUS AFFECTÉ – BOURSES NOUVEAU-NÉES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-10-206, le Conseil de la MRC a décidé de mettre fin définitivement à la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, et ce dès 2021 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-10-207, le Conseil de la MRC a toutefois décidé de maintenir l'allocation de 6 000 \$ réservé pour la remise de bourses aux nouveau-nés ;

ATTENDU que le tournoi de golf organisé par la MRC était depuis plusieurs années au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-09-207, le Conseil de la MRC a choisi de tenir pour 2023 en lieu et place, une première édition d'un tournoi de poche ;

ATTENDU qu'il est opportun de s'assurer que les sommes qui y seront amassées iront pour les bourses des nouveau-nés et non dans le surplus général ;

ATTENDU également le surplus cumulé pour le projet de Planificateur familial au fil du temps ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 5 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de consolider le surplus cumulé affecté au planificateur familial pour y intégrer le surplus cumulé du tournoi de golf, celui du tournoi de poches ainsi que celui des « bourses nouveau-nées » et d'en changer le nom pour qu'il devienne le surplus affecté aux « bourses nouveau-nées » ;
- ▶ d'y affecter les surplus et/ou déficits de l'édition 2022 et suivantes ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-238

8.6 MAINTIEN DU CRIEUR PUBLIC

ATTENDU qu'aux termes de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC de 2018 ainsi que de la résolution CM2018-10-214, il fut convenu de modifier la forme actuelle du Crieur public pour 2019 et de maintenir un espace pour les événements et activités à venir des organismes du milieu ;

ATTENDU qu'ICI Média avait alors proposé un format innovateur exclusif pour le nouveau Crieur sous forme de « pull-in » mensuel de 4 pages ;

ATTENDU qu'une page était réservée et assumée financièrement par la Ville de Coaticook, que les autres pages étaient aux frais de la MRC, dont une page réservée pour les organismes du milieu ;

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire (CDC) est le maître d'œuvre de la page réservée aux organismes du milieu ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 5 octobre 2022 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la réflexion entreprise par la Ville de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver le renouvellement de la publication du Crieur public pour une période d'un (1) an et de requérir des soumissions à cet effet pour approbation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 4 OCTOBRE 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook 4 octobre 2022.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Michel-Henri Goyette, qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera adopté conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et celui-ci aura pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin d'agrandir l'affectation industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Malo dans le cadre de l'agrandissement souhaité des bureaux administratifs de J.M. Champeau sur le lot 5 404 346 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin d'agrandir l'affectation industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Malo dans le cadre de l'agrandissement souhaité des bureaux administratifs de J.M. Champeau sur le lot 5 404 346 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook. Madame



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition n'affecte les municipalités locales au niveau du coût, mode de paiement ainsi que le mode de financement qui ne sont pas applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

CM2022-10-239

11.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-125 (1997) — RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRESCRIPTION D'UN TARIF LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU que le conseil prend en compte le « Règlement n° 2-125.1 – Règlement modifiant le règlement n° 2-125 (1997) concernant la prescription d'un tarif lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec la convocation de la séance ordinaire du conseil du 20 septembre 2022 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement des modes de paiement des frais administratifs au soutien d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière ainsi que d'ajuster le territoire d'application dudit règlement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 2-125.1 (2022) « *Règlement modifiant le règlement n° 2-125 (1997) concernant la prescription d'un tarif lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 2-125.1 (2022), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-10-240

11.1.3 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin d'agrandir l'affectation industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Malo dans le cadre de l'agrandissement souhaité des bureaux administratifs de J.M. Champeau sur le lot 5 404 346 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que le projet est jugé prioritaire par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que les membres du comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.8, tel que présenté ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 19 octobre 2022 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Madame Nathalie Dupuis et de Messieurs Jean-Pierre Charues, Simon Madore, Bernard Marion et Johnny Pizar ;
- ▶ de tenir une consultation publique à cet effet le **16 novembre 2022 à 10 h**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Coaticook, située au 150, rue Child, Coaticook, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1). Au cours de cette assemblée, le Préfet expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement n° 6-25.8 modifiant le règlement n° 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Linda McDuff	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.2 GESTION CONTRACTUELLE

Rien à signaler.

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion étant absent, aucun retour ne seront présentés sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS – PROJET DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons consulte la MRC de Coaticook sur son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026. Le document est remis aux membres du Conseil de la MRC. Aucune modification n'est demandée.

13.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK (CAB) - INFOLETTRE CAB EXPRESS N° 115



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

La greffière dépose à titre d'information, le n° 115 de l'infolettre (bulletin d'informations) CAB Express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 46.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 19 octobre 2022.

Greffière et Responsable des archives

